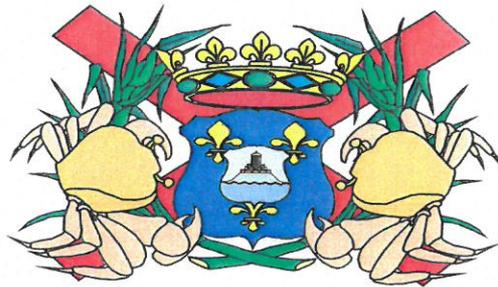


# 8<sup>ème</sup> RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNÉE 2016



Vendredi 29 juillet 2016



REGION & DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU





# 8<sup>ème</sup> REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 29 JUILLET 2016

### Ordre du jour :

#### Point n°1 : arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Morne-A-L'eau et validation du Bilan de la concertation.

##### Annexes 1 :

- CD PLU (expédié avec la convocation au CM du 29/07/2016) ;
- Echéancier prévisionnel d'élaboration du PLU de la Ville.

En 2006, la Ville, par délibération du Conseil Municipal<sup>1</sup>, a lancé les travaux relatifs à la révision du Plan d'Occupation des Sols (approuvé en 1998) en Plan Local d'Urbanisme souscrivant ainsi à l'obligation réglementaire de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13/12/2000.

Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme est un document stratégique et réglementaire. Il est réalisé par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou une commune qui définit le parti d'aménagement à retenir pour son territoire en tenant compte de la situation existante et des perspectives d'avenir, dans le respect des objectifs de développement durable inscrits dans le code de l'urbanisme (article L 110 et L 121.1).

<i>Le PLU est</i>	<i>Le PLU n'est pas</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>- un projet de développement pour les dix ou quinze années à venir</li><li>- un projet d'intérêt général</li><li>- un document réglementaire qui gère le droit du sol</li><li>- un document élaboré en concertation avec la population et les personnes publiques associées (PPA)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- une distribution de droits à construire</li><li>- la somme des intérêts particuliers</li><li>- uniquement focalisé sur les zones construites ou urbanisées, il concerne l'ensemble du territoire y compris les espaces agricoles et les espaces naturels</li></ul>

<sup>1</sup> Délibération n° 2006/35 du 18 avril 2006.



Depuis, le Conseil Municipal a animé les étapes réglementaires suivantes :

1/ deux délibérations de prescription d'élaboration du PLU ont été prises, visant à conforter la volonté du Maire à souscrire aux ambitions législatives en matière d'urbanisme et à sécuriser cet acte préliminaire déterminant dans la procédure :

- Délibération n° 02-02-2010 du 15 avril 2010;
- Délibération n° 07-06-2014 du 17 juillet 2014 ;

2/ Le PADD a fait l'objet du débat au conseil municipal en décembre 2014.

Enfin, les études réglementaires ont été réalisées pour la production des pièces inhérentes au PLU.

Pour rappel, les étapes réglementaires sont illustrées par le document annexé à ce rapport.

Ce schéma fait état par ailleurs de l'échéancier prévisionnel des étapes à venir.

A ce stade d'avancement, conformément à la démarche illustrée, définie par le Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit arrêter son projet de Plan Local d'Urbanisme et valider le bilan de la concertation.

Le Maire rappelle à cet effet les objectifs visé par le PLU :

*Avec une perspective d'atteindre une population de 22 000 habitants en 2025, les objectifs du PLU actualisés de la ville sont les suivants :*

**1/ Afin de préserver l'essentiel des zones agricoles, naturelles, la biodiversité et limiter l'étalement urbain :**

1. *« Figer » les surfaces classées actuellement en zones NC, NB, ND au POS et non consommées dans un classement comparable dans le PLU ;*
2. *Instaurer au moins deux Zones Agricoles Protégées – ZAP - sur le territoire dont la Plaine de Grippon ;*
3. *Protéger les zones et les sites de grandes valeurs naturelle et paysagère ;*
4. *Favoriser et intensifier les constructions dans le centre-ville : réappropriation des dents-creuses,*
5. *Limiter l'urbanisation du secteur des Grands-Fonds ;*
6. *Favoriser la mise en place de périmètres de protection des points d'eau d'intérêt majeur (identifiés sur l'ensemble du territoire) : canaux, ravines, nappe phréatique ;*
7. *Préserver les continuités écologiques et/ou mettre en place des trames vertes et bleues ;*
8. *Mettre en place des programmes de logements variés : du social, du résidentiel, de l'accession à la propriété, etc., près 1 500, à l'aube de 2025, sur des secteurs clés : le Centre Bourg, Blanchet, Perrin, Vieux-Bourg...*



**2/ Afin de resserrer l'urbanisation au niveau des pôles urbains déjà constitués, équilibrer l'offre d'équipements et rendre attractif le territoire :**

1. Mettre en œuvre les orientations du programme de rénovation urbaine du centre-ville :
  - a. la requalification des places publiques;
  - b. l'implantation d'équipements publics dans le bourg ;
  - c. la relocalisation spatiale de certains services publics ;
2. Réaménager le Vieux-bourg, affirmer sa fonction de second pôle fort du territoire ;
3. Aménager les différents ronds-points, comme vecteurs de l'identité patrimoniale de la commune ;
4. Rééquilibrer l'offre d'équipements publics en fonction des pôles de vie affirmés.

**3/ Consolider, favoriser l'activité économique :**

1. Mettre en place ou renforcer plusieurs zones d'activités : commerciales, industrielles, artisanales, semi-industrielles, sur les secteurs suivants : Blanchet, Bosredon, Richeval, Le bourg ;
2. Renforcer la zone d'activité économique à Blanchet en partenariat avec la CANGT
3. Favoriser l'implantation d'équipements pour le stationnement en dehors du Bourg ;
4. Etablir ou renforcer les vocations commerciales de certaines voies du Bourg comme la Rue du Débarcadère ;
5. Renforcer le Port de Vieux-Bourg ;
6. Mettre en place une AMVAP – Aire de Mise en Valeur du Patrimoine - sur l'éco-quartier du Bourg.

**4/ Afin de favoriser le déplacement et la mobilité durable :**

1. Favoriser la mise en place du TCSP sur le territoire ;
2. Mettre en œuvre les orientations du PRU de la ville : La hiérarchisation et l'organisation de la voirie ;
3. Doter la ville d'infrastructures et d'équipements favorables aux usagers autres que les automobiles, favorisant les déplacements doux, les déplacements fluviaux : cycles (motorisés ou pas), piétons, réhabiliter les venelles, arceaux pour vélos, bateaux, etc. ...
4. Favoriser les déplacements entre les quartiers, entre quartiers et centre-bourg ;
5. Corriger les trames interrompues et renforcer les trames viaires liant les quartiers.

Les projets de zonage, de règlement, proposés sont non seulement cohérents :

- aux objectifs susmentionnés ;
- aux orientations stratégiques définies ;
- aux objectifs de construction, d'aménagement et de développement durable de la Ville (Agenda 21 de la Ville).

Il s'agit de poursuivre l'animation des étapes réglementaires requises dans le cadre de l'élaboration de ce document de planification spatiale.

Les études relatives à la production des pièces du PLU ont été effectuées par les bureaux d'études mandatés

Région & Département de la Guadeloupe  
**COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU**



par la Ville :

1/ URBIS pour le PLU ;

2/ EGIS Eau pour l'Evaluation Environnementale du PLU<sup>2</sup>

Les pièces réglementaires constituant le PLU sont :

- Le rapport de présentation ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD ;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation - OAP;
- Le règlement ;
- Les annexes ;
- Les études complémentaires.

Les pièces sont numérisées conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 décembre 2013.

Elles ont fait l'objet d'une transmission sur CD à l'ensemble des élus en vue de la préparation de ce présent conseil municipal.

J'invite l'élu délégué à l'Urbanisme, la direction en charge du dossier et le Bureau d'études mandaté par la Ville à présenter le Plan Local d'Urbanisme.

J'informe l'assemblée délibérante du rétro planning prévisionnel d'approbation du PLU de la Ville :

- Objectif : Approbation du PLU : 23 février 2017 ;
- Enquête publique : novembre / décembre 2016 ;
- Avis des Personnes Publiques Associées : 3 mois incompressibles : août à novembre 2016.

Je demande à l'assemblée délibérante de valider le projet du PLU ainsi que le bilan de la concertation.

**Erratum sur le PV relatif au débat sur le PADD**

Annexe :

- PV du débat sur le PADD – annexé au rapport.
- 

Il faut lire le 23 décembre 2014 et non le 23 décembre 2015

**Point n° 2 : Questions diverses.**

# ANNEXES



2006  
2010

17 JUILLET 2014

Juillet 2014 à Mai 2016

1 ou 2 Aout 2016

30 Juillet 2016

23 Décembre 2014

22 Février 2017

Délibération du Conseil Municipal  
1/ Prescrivant l'élaboration ou la révision du PLU  
2/ Fixant les modalités de concertation

Le maire notifie cette délibération aux Personnes Publiques Associées - PPA (Etat, Région, Département..)

ÉTUDES ASSOCIATION CONCERTATION

Débat au Conseil Municipal sur le PADD

Bilan de la concertation et délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet de PLU

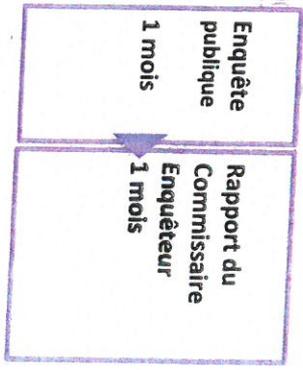
Le maire transmet pour avis le projet de PLU aux PPA

Le maire saisit le tribunal administratif pour désignation du Commissaire enquêteur

1 mois minimum avant l'ouverture de l'enquête publique

Le maire publie l'avis d'enquête publique

15 jours minimum avant l'ouverture de l'enquête publique



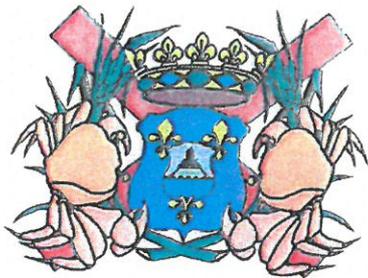
3 mois maximum

Le conseil Municipal approuve le PLU

Délai de procédure : 26 mois  
Hors le temps nécessaire passé par la commune pour approfondir la concertation et les études

PLU PADD - L'AD - LA CONCERTATION - LES ÉTUDES





**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 23 DECEMBRE 2014**

## PROCES-VERBAL

L'an deux mille quinze, le 23 Décembre, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des délibérations, sur convocation régulière adressée à ses membres le 14 Décembre 2014 par Monsieur Jean-Claude LOMBION, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

### Étaient présents : (29)

M. Jean-Claude LOMBION, M. Philipson FRANCFORT, M. Jean BARDAIL, Mme JASMIN Victoire, Mme Nadia NEGRIT, M. Ketty LABUTHIE, Mme Monique DELMESTRE, Mme Marie FOUCAN, M. Judex LACLUSSE, M. Edouard FRANCIETTA, Mme Annette PRESSE, M. Joubert LUCE, Mme Florise CANVOT, Mme Dolorès BELAIR, M. Jean DARTRON, Mme Laure PHAETON, Mme Annick VANONY, Mme Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, M. Patrick CORNELIE, M. Aurel MIRRE, M. Edmond MARCEL, Mme Roselyne CARDOVILLE, M. Patrice REDEDANT, M. Favrot DAVRAIN, M. Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Mme Michelle MAKALA/ZENON, M. Georges HERMIN, Mme Sandra MANETTE, Mme Sabrina GARES

### Absente représentée (01)

Mme Marcienne LORMEL/ARPHEXAD

Excusés : (02) Mme Marie-Christine NANNETTE, M. Klébert BLANCHE

### Absent : (01)

M. Léonard JERUL

Nombre de membres  
Composant le Conseil  
Municipal : 33

Nombre de membres en  
exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents : 29

représentés : 01

Excusé : 02

Absents : 01

Début de séance : 19h  
35mn

Fin de séance : 20h 38

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 16h 35

Monsieur le Maire salue les membres de l'opposition présents ce jour à cette séance.

Monsieur **Aurel MIRRE** est nommé secrétaire de séance.

Il procède à l'appel des élus.

29 présents et 04 absents

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une modification est portée à l'ordre du jour, quelques points sont reportés à une autre séance qui aura lieu le Lundi 29 Décembre 2014, il poursuit en donnant lecture des différents points de l'ordre du jour retenus pour cette séance.

### **AFFAIRE° 01 : DEBAT - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CLAMY, Directrice de la DATOS qui explique que selon l'article L.123-1-3 du Code de l'urbanisme en vigueur, le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques..

Ces orientations ont fait l'objet d'une concertation avec la population en Juillet et Août 2014 dans le cadre de 5 réunions de secteurs organisées sur le territoire : le Bourg, Lasserre, Jabrun, Bosrédon et Vieux-Bourg.

La parole est donnée à Monsieur CHAUVEL, du Bureau d'Etudes URBIS qui explique ce qui fait le PADD (Plan d'Aménagement de développement Durable). La réflexion engagée dans ce cadre a conduit la Municipalité à proposer des actions selon 4 thématiques. A l'intérieur de chaque thématique des actions concrètes sont proposées :

#### *Thématique n° 1 :*

- Préservation des espaces naturels
- Préservation de la ressource en eau
- Valorisation du patrimoine et du paysage communal
- Préservation des espaces agricoles.

#### *Thématique n° 2 :*

- Développement urbain
- Rénovation urbaine

#### *Thématique n° 3 :*

- Développement Economique

Thématique 4 :

- Organisation viagère du territoire(territoire plutôt bien desservi)
- Déviation et transports en commun (éviter le bourg c'est favoriser sa mort)
- «la volonté c'est de mettre des voies de délestage »

Un élément important dans cette thématique : La mobilité durable et la couverture numérique.

Monsieur le Maire remercie, Monsieur CHAUVEL pour sa présentation et annonce que le débat est ouvert.

Monsieur DAVRAIN demande est-ce que tout ce qui a été dit et présenté sera communiqué par écrit ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire profite de cet instant pour présenter à l'assemblée la Médaille d'Or ainsi que le diplôme «MORNE-A-L'EAU VILLE DURABLE» décernés par l'ASSOCIATION ECO-MAIRE et remis par le Ministre de l'Outre Mer, Mme PAU-LANGEVIN.

Monsieur DAVRAIN, revient et dit qu'à travers l'exposé, la vocation agricole sera mise en valeur par une ferme expérimentale. Selon lui cela n'incitera pas les gens à cultiver, ce qu'il souhaite dans ce Plan d'Action qu'on puisse mettre en place des actions pour que les gens puissent avoir une volonté pour cultiver des terres à MORNE-A-L'EAU.

Monsieur le Maire rappelle que les terres agricoles ont été préservées dans l'élaboration du SAR, et rajoute qu'il faut aussi penser aux générations futures qui voudront prendre la relève.

Monsieur HERMIN souhaite qu'on se prononce sur les dents creuses, car il y a beaucoup sur le territoire.

Il rappelle que la loi permet d'écrire aux propriétaires, dès qu'on n'a pas de réponse, la Municipalité peut agir.

Concernant les nouveaux logements, on peut offrir d'autres types de logements que des logements sociaux.

Il pense qu'il faudrait accentuer ce travail en matière de logements.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Collectivité a déjà travaillé sur les maisons vétustes, et que ce travail sera accentué, une procédure est mise en place le premier trimestre entre les dents creuses et les maisons vétustes.

Madame MAKALA interroge sur le transport dans le cadre de ces thématiques.

Monsieur le Maire lui répond que le transport est associé, c'est un élément essentiel ; il faut le concevoir, car tout devrait être fait en lien avec celui-ci.

Pour illustrer les propos de Monsieur le Maire Madame JASMIN précise qu'il y a eu plusieurs réunions pour informer les habitants sur toutes les procédures qui seront prises dans le cadre de ces propositions d'actions.

Monsieur DAVRAIN dit qu'en terme de démographie, qu'il n'a pas ressenti d'objectif premier, et aimerait savoir quel développement pour la population qui a diminué selon lui.

Monsieur le Maire répond que la population n'a pas diminué. Aujourd'hui, il y a des gens qui trouvent des logements chez les particuliers.

Monsieur DAVRAIN demande est-ce que le développement urbain peut être remanié ?

Monsieur CHAUVEL répond que l'échéance d'un P.L.U est de 15 ans.

Monsieur HERMIN demande la parole et dit « je voudrais dire à Monsieur CHAUVEL que j'étais très attentif, votre exposé est exact, vous avez parlé d'activités et décrit la zone de Richeval et vraiment vous avez vu ce qu'il faut pour ce lieu de même que pour Blanchet, vous avez parlé de pôle de santé à Vieux-Bourg et toute la zone de Perrin, vous avez bien ciblé les enjeux.

Monsieur DELOUMEAUX n'est pas favorable à la présentation du développement urbain et considère qu'on n'a pas pensé au développement économique.

Monsieur le Maire précise que c'est un travail politique et que Monsieur CHAUVEL a bien défini les orientations du P.A.D.D

Madame MAKALA intervient en disant qu'elle regrette que Bonne Terre ne soit pas relié sur Petit-Canal, Jabrun St-Cyr sur les Abymes ; et pense qu'il y a quelque chose à faire .

Elle poursuit en faisant remarquer à Monsieur CHAUVEL, qu'il a parlé de mobilité douce, mais pas des personnes à mobilité réduite.

«Vous êtes passé très rapidement sur le Canal des Rotours, nous avons un outil économique, projetons-nous ».

J'ai entendu qu'il y a un projet pour une salle polyvalente à Richeval pourquoi ?, tandis que le Collège « Charles de Gaulle » est toujours inondé.

Les buses sont devenues trop petites.

Elle interroge sur la plate forme prévue pour la collecte des ordures ménagères.

Monsieur BARDAIL demande la parole pour signaler que le P.A.D.D n'est pas figé, « cela devrait être notre chevet, c'est une Commune magnifique MORNE-A-L'EAU, nous avons eu la chance, nous devons adosser sur cette zone urbaine, le trame, afin de recueillir, nous semblons oublier tout cela permettra le développement urbain. Ainsi, cela nous permet de dire que la section de Bonne Terre ne sera pas oubliée, nous avons assisté à un séminaire Samedi, cela était merveilleux, le Canal des Rotours qui est une chance.

Nous ne découvrons rien aujourd'hui, le travail est fait c'est à nous d'en tirer profit ».

**Monsieur HERMIN** demande la parole et informe que la Région avait en son temps sur la proposition de la Municipalité qu'il y ait ce désenclavement sur Morne-à-L'Eau.

**Monsieur DARTRON**, demande la parole et dit que nous devons  
L'élément important cela doit être une conséquence

**Monsieur le Maire** dit que l'augmentation du parc automobile est la cause de tous ces bouchons. Aujourd'hui, on peut emprunter des axes routiers à l'intérieur des terres.

Pour prétendre à des travaux de voiries, il faut avoir les moyens, tout est recevable, nous avons un itinéraire, nous savons où nous allons, nous avons une «boussole nous suivons notre voie.

**Monsieur CHAUVEL** revient en suggérant que toutes les questions étaient plutôt pertinentes, la question des personnes à mobilité réduite a été abordée, le Canal des Rotours où il a eu la chance et l'honneur de travailler sur ce sujet.  
La Ville de Morne-à-L'Eau est ouverte sur le Canal des Rotours. C'est un développement majeur fluvial pour Morne-à-L'Eau. Les liaisons avec les autres villes, c'est vraiment un sujet technique.

**Madame JASMIN** intervient pour expliquer à l'assemblée que le pôle déchetterie, ce ne sera pas une décharge, nous faisons attention au développement de notre Commune.

Pour **Madame MAKALA** pourquoi pas un pôle touristique ?

### **AFFAIRE N° 02 – APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE**

Rapporteur : Madame FOUKAN Nita explique à l'assemblée que la Charte du Parc National de la Guadeloupe a été approuvée par décret en Conseil d'Etat n° 2014-48 du 21 Janvier 2014.

La Charte est un projet concerté de territoire d'une durée de validité de 12 ans. Elle concerne à la fois le cœur du parc et l'air d'adhésion.  
Cette charte définit des orientations pour le développement du territoire et la préservation du patrimoine.  
Elle a pour objectif principal de donner un cadre, une ambition partagée et surtout une cohérence globale aux politiques locales de protection, d'aménagement et de développement durable. La charte oeuvrera au bénéfice des sites naturels ou à fort intérêt paysager, des activités agricoles, de la diversification touristique, de la gestion de l'habitat.

N'appelant pas d'observations, elle est mise aux voix

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**AFFAIRE N° 03 : APPROBATION DE LA PROPOSITION D'ORGANISATION DE GALAS DE BOXE ET D'HALTÉROPHILIE ET DE CULTURISME DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION INTITULÉE «LA NUIT DE LA FORCE : LE CHOC DES TITANS».**

Le Rapporteur, Monsieur ANDY Gérard, Directeur des Affaires Sportives explique à l'assemblée que c'est une manifestation qui vise à réunir un même jour et en un même lieu, deux évènements sportifs spectaculaires qui se déroulent habituellement sur le territoire mornalien afin d'une part, de mutualiser les moyens logistiques et d'optimiser la communication, et d'autre part, d'offrir à la population un véritable show son et lumière autour de disciplines pas suffisamment mises au grand jour «la Boxe Anglaise, le Culturisme et l'Haltérophilie»

Cette année, cette manifestation intitulée «La Nuit de la Force»: Le Choc des Titans» se déroulera le Samedi 14 Février 2015 sur la Place Gerty ARCHIMEDE de 15 heures à 00 heure.

Ce sera la 2<sup>ème</sup> édition du Gala de Boxe et le 5<sup>ème</sup> Open d'Haltérophilie et de Culturisme.

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'Association «Le Ring Mornalien » sur le coût global initial s'élevant à 11 080 € du projet proposé en vue de l'organisation de cette édition.

Les frais de communication d'un montant de 1 000 € seraient par ailleurs pris en charge par la Commune.

Mis aux voix : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N° 04 - APPROBATION DE L'OPERATION « EMBELLISSEMENT DES QUARTIERS POPULAIRES DE MORNE-A-L'EAU**

Madame DELMESTRE Monique, Adjoint au Maire, rapporteur du dossier rappelle qu'en réponse à un appel à projet du Conseil Général de la Guadeloupe intitulé «Jeunes dans la Cité / Territoires Solidaires» au mois d'Août 2014, le Service Jeunesse et Insertion de la Ville de Morne-à-L'Eau a établi le constat que les jeunes en situation sociale difficile présentent souvent des retards scolaires et des comportements peu adaptés à la vie quotidienne. Ils ont tendance à se regrouper et à vivre en clan, en marge de la Société.

Les responsables de l'Association «Affirmatic » et de la Ville de Morne-à-L'Eau, comme tous les citoyens de la Commune observent cette situation insatisfaisante et dangereuse à terme. Une prise de conscience collective s'est fait jour depuis plusieurs années.

